

ARTS PLASTIQUES

A



ésban /

École supérieure
des beaux-arts de Nîmes

Dessin
Peinture
Espace
Gravure
Images
Édition

P



A



ATELIERS

TRANSMETTRE (tout au long de la vie)

L'École supérieure des beaux-arts de Nîmes propose une formation supérieure à l'art et à la pratique artistique pour des étudiants préparant le DNA (Licence) et le DNSEP (Master) Art. L'École supérieure des beaux-arts de Nîmes propose aussi un enseignement artistique pour des enfants, des adolescents, des adultes auxquels sont destinés les APA, Ateliers de pratique artistique.

Conduits par des enseignants artistes, les enseignements dispensés dans le cadre des APA sont dédiés à l'éveil et à l'initiation artistique (enfants, adolescents), à la pratique amateur (adultes et étudiants hors cursus École d'art) et à la préparation des concours d'entrée en École supérieure d'art (lycéens).

Aux côtés des désormais classiques enseignements de dessin, peinture, édition, sont proposés des cours de création artistique contemporaine mais aussi des parcours et des stages de préparation aux études supérieures artistiques.

L'ensemble des enseignements allie pratique artistique et découverte des œuvres, notamment par le biais d'enseignements théoriques ou encore de visites des expositions présentées au Musée d'art contemporain de la Ville de Nîmes, Carré d'art Musée.

Transmettre tout au long de la vie, faire découvrir et partager la connaissance de la création artistique et contemporaine à un large public, telle est l'ambition de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes accompagnée dans cette mission par un soutien constant de la Ville de Nîmes et du Ministère de la Culture.

Bonne rentrée à tous !

Christelle Kirchstetter
Directrice Générale



La rentrée aura lieu
le lundi 24 septembre 2018.
L'année se clôturera
le vendredi 28 juin 2019.



Les cours auront lieu
sur le site des Oliviers
56 rue des amoureux

APA POUR LES ADULTES

Dans le cadre de l'offre pédagogique des cours et ateliers publics, l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes propose des activités ouvertes à tous. Pour expérimenter et découvrir, pour exprimer et apprendre, l'Esban offre la possibilité de s'initier et se perfectionner aux pratiques plastiques.

INITIATION AUX PRATIQUES CONTEMPORAINES

Le contenu de ces cours sera essentiellement consacré à des exposés autour de l'histoire de l'art depuis le début du 20^{ème} siècle ainsi qu'à l'actualité de l'art contemporain. Ces cours donneront également lieu à des échanges autour des différents sujets abordés et des questions soulevées et inviteront les participants à aiguïser leur regard sur la création contemporaine à travers des exercices critiques.

Jeudi 18h-20h

ÉDITIONS ET IMPRESSION

Initiation et perfectionnement aux techniques de la gravure en taille-douce (eau-forte et aquatinte), en taille d'épargne (bois et linoléum) ainsi qu'en sérigraphie. L'atelier de gravure est un lieu d'échange et de travail collectif. La première partie de l'année sera consacrée à l'apprentissage des bases techniques, puis chacun sera accompagné dans le développement d'un travail personnel, sans thème imposé, l'expérimentation étant mise en avant afin que chacun acquiert une autonomie dans la pratique.

Mercredi 17h-20h

DESSIN D'OBSERVATION

Vous approcherez diverses techniques et études dans des exercices ciblés et variés à partir de l'imaginaire et de l'observation par la pratique d'Antiques (statues), d'objets divers, de modèles vivants, de natures mortes et de la nature *in situ*.

Mercredi 18h-20h
Jeudi 18h-20h
Vendredi 14h-16h

PEINTURE

Ce cours abordera la peinture d'un point de vue technique et esthétique. Les sujets et exercices proposés auront pour but de favoriser l'apprentissage des techniques fondamentales de la peinture à l'huile et aborderont également la question de la couleur et de l'expression.

Vendredi 14h-17h30



APA ENFANTS, ADOLESCENTS ET ÉTUDIANTS

Pour les plus jeunes, l'Esban propose des ateliers créatifs pour expérimenter et apprendre différentes techniques artistiques sur un mode ludique. Les cours pour adolescents et étudiants sont conçus dans une optique de sensibilisation et de préparation aux études supérieures artistiques

POUR LES 7-11 ANS, ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Ces ateliers permettent aux enfants d'aborder diverses pratiques artistiques telles que dessin, peinture, collages ou volume de manière ludique, d'en explorer les nombreuses possibilités par l'expérimentation, la découverte d'outils, le détournement, mais aussi à travers le jeu et l'échange, avec des réalisations individuelles ou collectives. L'année sera ponctuée de plusieurs sorties à la rencontre de l'art contemporain au Musée du Carré d'Art.

Mercredi 13h30-14h50, 15h-16h20, 16h30-17h50



POUR LES 12-15 ANS, COLLÉGIENS

Ce cours explorera un large spectre des techniques et des pratiques artistiques (dessin, collage, peinture, volume), les participants seront invités à exercer leur œil et à aiguiser leur esprit critique à travers une initiation complémentaire à l'histoire de l'art et aux pratiques contemporaines.

Mercredi 14-16h, 16h-18h

PARCOURS PRÉPARATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES ARTISTIQUES

À PARTIR DE 16 ANS, LYCÉENS ET ÉTUDIANTS

Ce cours vise à renforcer les élèves dans leurs pratiques plastiques (dessin, peinture, image...), en histoire de l'art et à les initier à la connaissance de l'art contemporain, de ses pratiques et de son actualité. À travers des thématiques de travail, des exercices collectifs ou individuels, les élèves seront invités à mieux connaître et à se définir vis-à-vis des mécaniques culturelles actuelles. Les participants qui le souhaitent y seront également conseillés sur la composition de leur dossier plastique.

Mercredi 14h-17h



APA 2018-2019 - FICHE D'INSCRIPTION (écrire en lettres majuscules pour une bonne lisibilité)

Prénom:

Nom:

Date de naissance:

Pour les mineurs: Prénom et Nom de l'adulte responsable:

Adresse:

E-mail:

Téléphone:



ADULTES

Vous pouvez vous inscrire jusqu'à deux cours:

Cours de intitulé

Premier choix, jour..... horaire

Second choix, jour..... horaire

ENFANTS ET ADOS

Cours de intitulé

Premier choix, horaire

Second choix, horaire

PIÈCES A FOURNIR

- 1 photos d'identité
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile (adulte responsable) pour l'année 2018-2019.
- Pour les Nimois: justificatif de résidence (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, quittance de loyer ou facture d'eau ou d'électricité)
- Pour les mineurs: copie intégrale du livret de famille
- Le règlement correspondant à l'inscription
- 1 R.I.B. pour les élèves souhaitant payer en 3 fois
- L'autorisation de prélèvement (à télécharger sur le site de l'esban ou à remplir le jour de l'inscription)
- Le règlement intérieur ci-après signé

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre d'éventuelles campagnes photo, vous autorisez l'Esban à utiliser des images qui représentent vous ou votre enfant pour ses supports de communication et diffusion.

oui non

Date et signature:

AUTORISATION DE SORTIE

J'autorise mon enfant mineur à quitter l'école seul à la fin de son cours ou en cas d'absence de l'enseignant.

oui non

Date et signature de l'adulte responsable

DATES D'INSCRIPTION

L'inscription aura lieu la semaine du 3 au 7 septembre, tous les jours de 9h à 13h et de 14h à 18h, à l'Esban Hôtel Rivet.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION AUX COURS ET ATELIER PUBLICS — ESBAN

INSCRIPTION

Article 1

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. L'école se réserve le droit d'annuler un cours si les effectifs sont insuffisants. Dans ce cas les personnes inscrites sont intégralement remboursées. En fonction des places disponibles, il est possible de s'inscrire après les vacances de fin d'année civile (tarif appliqué : 70 % du tarif normal) ou après les vacances d'hiver (tarif appliqué : 50 % tarif normal). Les conditions de réductions applicables aux inscriptions après vacances de fin d'année civile ou d'hiver restent identiques à celles énoncées ci-dessous (sur la base des tarifs appliqués en fonction du moment de l'inscription).

Article 2

Réductions applicables :
Demi-tarif (50%) sur présentation de justificatifs : pour les demandeurs d'emploi, les titulaires du RSA et les étudiants (hors étudiants de l'Esban).
Cours supplémentaires : une réduction de 50 % sur le tarif de base est appliquée : à partir du 2^e cours et suivant à partir de la 2^e personne inscrite de la même famille
La réduction s'applique au tarif le moins élevé.

Article 3

La qualité de Nimois est définie sur présentation de la preuve que le demandeur, ou sa famille s'il est fiscalement à charge, est assujéti au paiement de l'un des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). En cas d'impossibilité de fournir ce document, le demandeur ou sa famille, s'il est fiscalement à charge, est tenu de fournir une quittance de paiement de consommation d'eau ou d'électricité. Au cas où le demandeur a élu domicile chez une tierce personne, cette dernière est tenue de fournir le justificatif demandé prouvant sa qualité de Nimois ainsi qu'une déclaration sur l'honneur attestant qu'elle héberge de façon continue le demandeur. Les personnes ne pouvant répondre aux critères ci-dessus énoncés seront considérées de fait comme étant non Nimois.

RÈGLEMENT

Article 4

S'agissant des inscriptions en début d'année scolaire, les usagers peuvent opter pour un paiement unique ou fractionné en trois fois, soit :
• un paiement en une seule fois dès l'inscription à la date limite fixée, par chèque, espèce (maximum 300€) ou carte bancaire

Ou

• un paiement en trois fois :
– 40 % de la somme due dès l'inscription, à la date limite fixée chaque année, payable par chèque, espèce (maximum 300€) ou carte bancaire
– le solde par moitié, le 10 octobre et le 10 novembre obligatoirement par prélèvement automatique

S'agissant des inscriptions après les vacances de fin d'année, les vacances d'hiver et des inscriptions au stage intensif seul un paiement en une fois est possible par chèque, espèce (maximum 300€) ou carte bancaire

DÉROULEMENT DES COURS

Article 5

Le cours choisi ne peut pas être modifié en cours d'année.

Article 6

Seuls les élèves inscrits au cours et à jour de leur paiement sont autorisés à participer aux cours, en présence de l'enseignant.

Article 7

Suite à un total de 3 absences constatées durant le cours choisi sans raison justifiée, la direction de l'établissement se réserve le droit d'acter un abandon volontaire de la part de l'élève.

Article 8

En cas de force majeure, la direction se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter certaines séances.

Article 9

Les communications relatives à la tenue des cours, aux éventuelles modifications et aux absences de mineurs seront effectuées exclusivement par mail. Il appartient donc à chaque usager de consulter régulièrement ses courriels.

Article 10

Un temps de 10 mn est consacré à l'accueil des mineurs avant le début du cours. 10 mn sont également programmées après la fin du cours pour les parents venant chercher leurs enfants. L'accès au cours n'est plus autorisé à compter de l'heure précise de début du cours et les mineurs doivent impérativement quitter les lieux au maximum 10 mn après l'heure précise de la fin du cours.

Article 11

L'élève des cours et ateliers publics s'engage à respecter le règlement intérieur en vigueur à l'Esban et dont un exemplaire est affiché. L'élève des cours et ateliers publics s'engage au respect des biens et des personnes. Le non-respect de ces règles est sanctionné par divers avertissements donnés par l'enseignant. Dans le cas de récidives, la sanction sera étudiée par la direction. Elle pourra aller jusqu'à l'expulsion des cours.

Dans les cas d'injures, manque de respect envers le personnel ou les autres membres, l'élève sera expulsé immédiatement et sans remboursement de son paiement.

RÉSILIATION

Article 12

Pour les inscriptions effectuées en début d'année scolaire ou après les vacances de fin d'année civile, les inscriptions à un cours peuvent être résiliées par écrit, sans motif particulier, impérativement avant le 3^e cours. La totalité des sommes versées sera alors remboursée. Passé ce délai les droits d'inscription ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement sauf cas très exceptionnel. Chaque situation fera alors l'objet d'une étude particulière par l'équipe de direction : seules les situations empêchant de suivre totalement les cours seront prises en compte. À titre d'exemples, peuvent être cités les changements professionnels, déménagement, maladie grave, évènement familial, (*Cette liste n'est pas exhaustive*). Dans ce cadre, si une demande de résiliation intervient avant la fin du mois de mars, un remboursement calculé au prorata du nombre de mois restant à courir jusqu'à fin juin sera appliqué. A compter du 1^{er} avril aucune demande de remboursement ne pourra être prise en compte. Pour le stage intensif et pour les inscriptions effectuées après les vacances d'hiver, les droits d'inscription ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

L'Esban se réserve le droit d'apporter tout additif ou toute modification à ce règlement, les tarifs ou les horaires. Les élèves en seront tenus informés par affichage. Ce règlement complète le règlement intérieur de l'Esban auquel les élèves APA sont soumis. Le règlement intérieur est affiché au sein de l'école.

Pour les mineurs

« Je suis responsable d'un mineur et je m'engage à amener mon enfant dans le temps des 10 mn précédant l'heure précise de cours et à venir le rechercher dans le temps maximum des 10 mn après l'heure précise de fin du cours. »

« J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription des cours et ateliers publics de l'Esban et j'en accepte les termes. »

Nom, prénom :

.....
.....

Fait à :

Le :

Signature :

STAGE

Durant les vacances d'hiver, profitez d'une formation intense en vue du concours d'entrée en école d'art. Développez vos compétences techniques, affinez vos qualités de réflexion et constituez un dossier solide pour présenter vos projets personnels.

PRÉPARATION AU CONCOURS D'ENTRÉE DES ÉCOLES D'ART pour les candidats à l'entrée aux écoles d'art

Du 4 au 8 mars 2019

Des informations détaillées seront transmises dans le courant du mois de décembre 2018.
Date limite d'inscription : le 15 février 2019.

BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque de l'Esban est un lieu d'étude et de recherche spécialisé en art. Elle propose une collection de livres, revues et DVD constituée en relation avec les enseignements dispensés par l'école. La bibliothèque est ouverte à un public extérieur pour la consultation sur place.

Consultez le catalogue en ligne :
esbanimes.centredoc.fr

Tous les jours : 9h–13h/14h–18h

Fermée pendant les vacances scolaires.

TARIFS DE BASE

ADULTES

Cours de 2h

★ 300 €

☆ 475 €

Cours de 3h

★ 450 €

☆ 550 €

Cours de 3h30

★ 475 €

☆ 575 €

★ *Nimois*

☆ *Non Nimois*

Réductions applicables

Demi-tarif (50%) sur présentation de justificatifs : pour les demandeurs d'emploi, les titulaires du RSA et les étudiants (hors étudiants de l'Esban).

Cours supplémentaires : une réduction de 50 % sur le tarif de base est appliquée :
– à partir du 2^e cours et suivants
– à partir de la 2^e personne inscrite de la même famille
La réduction s'applique au tarif le moins élevé.

Dans la limite des places disponibles, il est possible de s'inscrire après les vacances de fin d'année civile (tarif appliqué : 70 % du tarif normal) ou après les vacances d'hiver (tarif appliqué : 50 % tarif normal).

2 cours d'essais après règlement donnent lieu à un remboursement en cas de résiliation de l'inscription (seulement pour les inscriptions effectuées en début d'année scolaire ou après les vacances de fin d'année civile et jusqu'aux vacances d'hiver).

INFOS PRATIQUES

Contact:

Administration APA

Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

École supérieure des beaux-arts de Nîmes

10 Grand'Rue – 30 000 Nîmes

Tél. 04 30 06 12 00

Mail: apa@esba-nimes.fr

Web: www.esba-nimes.fr

L'École supérieure des beaux-arts de Nîmes est un établissement public de coopération culturelle. Il bénéficie du soutien de la Ville de Nîmes et du Ministère de la Culture / DRAC Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

ésban /

